

Monsieur le Président, depuis notre dernier rendez-vous de nombreux accidents et incidents sont survenus.

Dans le réseau de la DGFIP, un agent a chuté après s'être pris les pieds dans les câbles électriques et réseaux. Presque immédiatement après, un cache a permis de sécuriser le passage.

Nous attendons bien entendu tout à fait autre chose de cette direction, non pas une gestion après coup mais plutôt une vraie politique de prévention des risques.

Ainsi FO DGFIP demande aux représentants des différentes directions représentées dans ce CHS, de lister très précisément les besoins en cache-fils ou goulottes et de les installer au plus vite.

FO DGFIP invite d'ailleurs les différents directeurs des finances, férus de chiffres et de comptabilité, d'établir le coût d'un arrêt de travail rapporté aux coûts d'achats de ces matériels.

Un autre événement qui aurait pu avoir des conséquences dramatiques a eu lieu au Beausset. Des travaux ont eu lieu, FO DGFIP demande officiellement au Président du CHS, de demander à l'inspecteur hygiène et sécurité de réaliser une vérification des travaux et des risques éventuels auxquels sont exposés les agents par rapport au plancher. Avec inspection des sous-sols bien entendu.

Un sujet que le ministère souhaite déminer par le biais de mesurètes ou de propagandes concerne la souffrance des agents au travail.

Une mesure simple pour la diminuer consisterait à cesser cette politique de suppression d'emploi et de procéder à un recrutement conséquent. Toutes les applications créées, qui devaient soit disant entraîner des économies d'échelles, ont échoué à atteindre leur but. La dernière application vedette des Finances, CHORUS, est un échec, et elle s'est vu clouée au pilori par la Cour des Comptes....Je vous invite à lire le rapport concernant la certification avec réserves des comptes de l'Etat pour 2010.

Ainsi dans le Var, une mesure soutenue par le CHS DI, a abouti à créer un groupe de travail dit RPS (risques psycho-sociaux). Cette entité a vu son domaine d'action ravalé au niveau d'un vague groupe de réflexion sur des sujets très généraux et très génériques. FO DGFIP s'interroge sur son maintien dans ce groupe, à moins que des changements soient réalisés.

La lutte contre la souffrance au travail consiste aussi à informer les agents des changements prévu de leur lieu d'exercice professionnel, en leur précisant à défaut d'une date au moins une période et de ne pas abandonner leur site actuel en terme d'entretien, par exemple Draguignan Municipale qui doit, devrait déménager et dont le cadre de travail se détériore encore et encore....

Comme vous pouvez le constater des mesures simples et peu coûteuses pour l'administration, pourraient éviter bien des souffrances, mais comme il n'y a pas encore de compte de charge dans la comptabilité de l'Etat ou dans le PCG 82, pour imputer ces souffrances, ...je vous laisse imaginer l'intérêt porté.

Un autre domaine qui concerne l'amélioration de la qualité de vie des agents au travail mais surtout permettrait d'éviter certains effets dévastateurs sur notre santé, consisterait à informer les agents par le biais de plaquettes simples, telles celles que je joins à cette liminaire, sur les gestes et les postures à adopter dans le cadre de travail sur écran.

Cette campagne doit rappeler à nous, à nos collègues le bon positionnement par rapport à l'écran, le bon positionnement sur le fauteuil, le bon positionnement par rapport à l'éclairage,...le CHS DI doit l'accompagner d'un investissement conséquent en clavier , (l'INRS préconise une épaisseur maximale de 3 cm), en souris, en repose pieds, en rehausseurs d'écran, en fauteuils, en repose poignets (tel que le préconise l'INSERM dans son guide pratique du travail sur écran de juin 2007). La délivrance de ces matériels ne doit pas être la conséquence d'une TMS mais devrait être fournis automatiquement à tous les agents.

Le CHS DI assumera ainsi totalement son rôle de prévention.

Le nombre de TMS et donc de souffrance au travail et hors travail (sujet qui préoccupe beaucoup notre ministre du moins selon ses dires) pourrait être diminué.

Mais il faut agir sur les causes suivantes également : la diminution drastique des effectifs, l'arrivée de logiciels pas aboutis, les formations qui ne sont faites qu'après si elles sont faites, les objectifs, les contraintes en rendement et les changements massifs opérés dans le cadre de la RGPP qui occasionnent de nouvelles pathologies (hypertension artérielle, gastrite, maux de tête, douleurs de la nuque, du dos, des épaules et parfois hélas conduise à une autolyse ou une tentative d'autolyse).

Tout ceci bien entendu est nié par l'administration.

FO DGFIP a été surpris d'apprendre que l'administration demande au CHS DI de pourvoir au financement de la remise en état du système de sécurité incendie concernant le site de Vert Coteau et celui du site Besagne.

FO DGFIP constate que pour certaines directions la sécurité des agents n'est pas le sujet principal de préoccupation sinon pourquoi n'ont ils pas provisionné ces dépenses mais surtout pourquoi n'ont ils pas fait ces travaux depuis mars 2011, date de réception des devis ?

FO DGFIP remarque que ces travaux ont fait l'objet d'une demande de devis en mars 2011, mais ils n'ont fait l'objet que d'une demande de devis. Pourquoi ? Dans les copropriétés, les copropriétaires demandent d'une façon légitime, la production de plusieurs devis, il s'agit d'une gestion de bon père de famille.

Pourquoi aucune mise en concurrence ou appel d'offre n'a eu lieu ? C'est le moins que peuvent attendre les agents alors que les financements des travaux ne peuvent être assurés.

Ainsi FO DGFIP demande des explications précises sur la nature des travaux, sur le suivi des détecteurs ioniques enlevés, sur leur dénaturation, sur leur stockage... A titre d'info il existe une traçabilité de ce type d'appareil et FO DGFIP a tout autant le souci des agents, que de celui des employés amenés à manipuler ce genre d'appareil que celui de nos concitoyens. FO DGFIP demande à la direction concernée de solliciter plusieurs fournisseurs afin de pouvoir opérer une sélection selon la formule du mieux-disant. Le CHS DI du Var n'est pas une chambre d'enregistrement des besoins des directions.

De plus, un choix parmi plusieurs devis correspond aux engagements pris par le précédent Président du CHS DI et a permis grâce à une action coordonnée de la CGT et de FO de relancer une action dans le choix de formateurs dans le cadre des risques psycho-sociaux et grâce au travail de recherche effectué par FO DGFIP une société (non présente dans une première liste sorti du chapeau,), une société a été sélectionnée et ces formations rencontrent un succès certain auprès des agents. Action à mettre à l'actif de FO et de la CGT.

Nous demandons donc à être pleinement associé au choix du fournisseur.

Notre demande est valable pour toutes les demandes de l'administration concernant la vérification des réseaux électriques, des stores...

FO DGFIP souhaite également connaître la suite donnée au problème de bruit qui empoisonne la vie des agents de l'entre-sol du site Besagne. Car le modus operandi de l'architecte pour déterminer l'origine du bruit nous interpelle. Plutôt que de demander aux cuisines du restaurant du RCT de mettre en marche la soufflerie, n'aurait-il pas mieux valu que l'architecte vienne aux heures de nuisance sonores et demande l'arrêt de la soufflerie des cuisines ?

FO DGFIP demande donc la prise en compte de cette souffrance au travail et demande au CHS DI de s'en saisir afin de trouver une réponse rapide à ce grave problème.

A ces problématiques, nous demandons également que l'éclairage des escaliers du site des Lices soit repensé, les BAES n'éclairent pas suffisamment, d'où des risques de chute.

FO DGFIP demande également qu'un point soit fait sur la dématérialisation des cahiers hygiène et sécurité.

FO DGFIP demande également qu'un point soit fait sur les registres de sécurité et surtout sur les vérifications qui en découlent.

FO DGFIP demande également qu'elle est la situation des documents uniques à ce jour.

FO DGFIP a remarqué que les WC du site St BERNARD auraient pu être changés et par changer j'entends réfection des sols, des peintures et des cuvettes.

La liste n'est pas exhaustive mais montre à quel point le CHS a besoin de l'intégralité de son budget pour assurer ses missions et non financer les travaux incombant aux directions.